

Pour diffusion immédiate
Le 2 mai 2013

Le Conseil médical du Yukon reprend ses activités

WHITEHORSE – Lors de sa première réunion, le 26 avril dernier, le Conseil médical du Yukon nouvellement formé a réglé tous les dossiers en attente relativement aux demandes de licence d'exercice et d'inscription au registre médical. En collaboration avec le gouvernement du Yukon, le Conseil travaille également à l'amélioration de ses fonctions en tant qu'organisme autonome, ont déclaré aujourd'hui le D^r Robert Zimmerman, président du Conseil médical du Yukon, et M^{me} Elaine Taylor, ministre des Services aux collectivités.

« Le Conseil médical du Yukon joue un rôle capital et je suis heureuse de voir que les membres du nouveau conseil ont repris cet important travail », a indiqué M^{me} Taylor. « Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Conseil de manière à ce qu'il puisse continuer à servir le public yukonnais. »

Les nouveaux membres du Conseil médical du Yukon ont été nommés le 19 avril par le gouvernement du Yukon; la candidature des membres de la profession médicale qui habitent dans le territoire a été proposée par l'Ordre des médecins du Yukon. Voici le nom des nouveaux membres du conseil : le D^r Robert Zimmerman (président), les D^{rs} Dan Carew, Adrienne Mayes et Douglas Perry (membres médecins), et M^{mes} Bev Buckway et Ruth Wilkinson (représentantes du public).

« Je pense que les membres du nouveau conseil sont très capables et nous sommes résolu à aller de l'avant et à nous acquitter de nos responsabilités de manière constructive », a déclaré le D^r Zimmerman. « Je suis heureux de constater que le gouvernement a indiqué qu'il était prêt à s'assurer que nous disposions des ressources nécessaires pour remplir notre mandat. »

Le nouveau conseil continue à délivrer des licences aux médecins en conformité avec les normes nationales et l'Accord sur le commerce intérieur.

Le Conseil médical du Yukon est un organisme autonome qui remplit un rôle de réglementation pour la profession médicale au Yukon. Ses deux principales fonctions sont les suivantes : délivrer les licences aux médecins et examiner les plaintes portées contre des médecins. Le Conseil a également le pouvoir de prendre des mesures disciplinaires contre des médecins et d'établir des normes d'exercice de la profession médicale.

-30-

Renseignements :

Matthew Grant
Communications
Conseil des ministres
867-393-6470
matthew.grant@gov.yk.ca

Matt King
Communications
Services aux collectivités
867-456-6580
matt.king@gov.yk.ca

D^r Robert Zimmerman
Président
Conseil médical du Yukon
867-334-7057
ymc@gov.yk.ca

Communiqué numéro 13-114

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.